



**AS/Per (2017) PV 02**

15 juin 2017

## **Commission permanente**

**Procès-verbal<sup>1</sup>**

**de la réunion tenue à Prague (République tchèque)  
le 30 mai 2017**

---

<sup>1</sup> Approuvé par l'Assemblée le 26 juin 2017.

## 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La réunion débute à 9h30 sous la présidence de **M. Agramunt**, Président de l'Assemblée.

Le Présidente se félicite de l'opportunité de tenir la réunion de la Commission permanente à Prague, ville imprégnée de l'esprit de Václav Havel. Forts de cet esprit nous condamnons les attaques terroristes qui continuent à frapper nos pays. Le Président propose d'observer une minute de silence à la mémoire des victimes de l'attaque terroriste de Manchester et celle d'Égypte contre des pèlerins coptes.

*Une minute de silence.*

Les différences, qui selon Václav Havel sont notre force, sont le meilleur antidote contre le terrorisme. Lors de la 127<sup>ème</sup> session du Comité des Ministres tenue à Chypre le 19 mai les ministres ont adopté une démarche importante dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Premièrement, les lignes directrices révisées sur la protection des victimes d'actes terroristes ont été approuvées. Deuxièmement, la Convention européenne sur les infractions visant des biens culturels a été ouverte à la signature. La Commission permanente se félicite de la première priorité de la présidence tchèque, qui est la protection des droits de l'homme des personnes appartenant à des groupes vulnérables ou défavorisés et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Plus tard dans la matinée M. Alli, Président de l'Assemblée de l'OTAN, tiendra un échange de vue avec les parlementaires sur, notamment, les efforts de l'OTAN et son Assemblée pour le maintien de la paix. remercie les autorités tchèques pour leur soutien continu du Prix des Droits de l'Homme Václav Havel.

## 2. ALLOCUTIONS DE BIENVENUE PAR M. MILAN ŠTECH, PRÉSIDENT DU SENAT, ET M. JAN HAMÁČEK, PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

**M. Štech** souhaite la bienvenue à la Commission permanente. Le Sénat a été établi par la Constitution de 1993 à l'initiative de Václav Havel et est aujourd'hui le gardien de la Constitution. Tous les deux ans un tiers des membres est renouvelé car la durée du mandat des sénateurs et des membres de la Chambre des députés n'est pas la même. Par conséquent, la formation politique du Sénat n'est jamais la même que celle de la Chambre des députés. C'est une garantie supplémentaire pour le maintien de l'ordre constitutionnel même si le Sénat est souvent accusé de ralentir la procédure législative.

L'adhésion de la République tchèque au Conseil de l'Europe en 1993 a représenté pour le peuple tchèque un retour à la famille des nations européennes unies autour des mêmes valeurs. Ces valeurs sont confrontées aujourd'hui à des nouveaux défis comme le terrorisme international. Pour y faire face une action de tous les citoyens est nécessaire. C'est pourquoi la présidence apportera son soutien à la démocratie locale et régionale.

**M. Hamáček** se félicite de l'opportunité d'accueillir les réunions de l'Assemblée parlementaire à Prague. Depuis que la République tchèque a adhéré au Conseil de l'Europe en 1993 et s'est engagée sur le chemin des transitions démocratiques elle a développé un nombre de bonnes pratiques qui peuvent servir aux pays qui aspirent à la démocratie. La présidence du Comité des Ministres revient au pays pour la deuxième fois.

Depuis sa création le Conseil de l'Europe a mené à bien nombre de projets : l'abolition de la peine de mort, le renforcement des droits de l'homme, la prohibition de toutes formes de discrimination et la protection des minorités. Il a constamment soutenu des élections libres et équitables, la liberté d'expression, la protection de l'enfant, la diversité culturelle et l'égalité des sexes. Il est regrettable d'entendre le discours populiste actuel mettant en cause l'utilité des institutions démocratiques. Il est temps pour les citoyens européens de se réunir en dépassant des barrières sociales, culturelles, historiques ou religieuses. La démocratie participative nous aide à réunir les citoyens à tous les niveaux de la vie publique. Il est important d'encourager leur participation dans les affaires publiques afin de vaincre l'apathie.

## 3. ECHANGE DE VUES AVEC M. LUBOMIR ZAORALEK, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE TCHEQUE, PRÉSIDENT DU COMITE DES MINISTRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

CM/Inf(2017)11

CM/Inf(2017)12

**Le Ministre** souhaite la bienvenue à la Commission permanente. La réunion présente une occasion de réitérer l'engagement de la présidence tchèque de travailler avec les organes du Conseil de l'Europe vers la

promotion et le renforcement des valeurs communes et des objectifs du Conseil de l'Europe. L'Assemblée parlementaire jouera un rôle essentiel. La République tchèque assure la présidence du Comité des Ministres pour la deuxième fois. En 1993, au moment de l'adhésion, le Conseil de l'Europe a été perçu comme un symbole des valeurs démocratiques vers lesquelles le pays revenait. L'adhésion a largement contribué à la transition démocratique. Plus de 100 traités auxquels la République tchèque a adhéré ont contribué à la réforme du système juridique. La présidence vient à un moment difficile marqué par la fragilisation des valeurs européennes et du système de sécurité. L'Europe fait face aux défis globaux, y compris le terrorisme. La réunion ministérielle à Nicosie a tenu une discussion sur les moyens de lutter contre le terrorisme et a adopté des lignes directrices permettant d'améliorer les services de soutien, d'information et de compensation aux victimes d'actes terroristes dans les 47 États membres du Conseil de l'Europe.

La priorité de la présidence portera sur la protection des personnes plus vulnérables. Un nombre de conférences sera organisé autour des sujets relatifs à l'égalité des sexes, à la protection d'enfants migrants, aux droits des minorités et des groupes marginalisés. Une conférence avec la participation de M. Tomáš Boček, le représentant spécial du Secrétaire Général sur les migrations et les réfugiés, examinera les aspects juridiques et pratiques, ainsi que des alternatives à la rétention des enfants migrants. Par ailleurs, Prague va accueillir une conférence d'experts sur le sujet jusque-là relativement peu étudié du recours aux mesures conduisant à la rétention d'enfants dans des institutions spécialisées, dans le cadre du système pénal mais aussi dans le système d'assistance sociale. D'autres événements organisés dans le cadre du chapitre prioritaire donneront lieu à une conférence sur la collecte de données relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'à des réunions du groupe d'experts sur les questions de l'égalité entre les sexes et le groupe d'experts sur les questions relatives aux roms et aux Gens du voyage.

La présidence tchèque a également choisi de porter son action sur le renforcement de l'État de droit, un des composants principaux de l'action du Conseil de l'Europe. La réalisation de cet objectif passe par l'efficacité de la protection des droits de l'homme et des mécanismes de suivi. Une conférence des présidents des Cours suprêmes sur la force contraignante des décisions de justice aura lieu à Brno, la capitale tchèque des professionnels du droit, en juin 2017. Un autre événement, organisé dans le cadre de cette priorité, portera sur la discussion des résultats du 4<sup>ème</sup> cycle d'évaluation du Groupe d'États contre la corruption.

La troisième priorité concernera la démocratie locale et régionale avec, comme objectif, de renforcer la participation des citoyens dans le processus décisionnel. Une conférence internationale sur le thème « Améliorer la qualité de l'administration publique au niveau local et régional » sera organisée à Prague en septembre 2017 sous les auspices du maire de Prague et l'association des régions de la République tchèque.

La présidence s'engage à promouvoir l'éducation aux droits de l'homme afin de prévenir les abus et d'apprendre aux citoyens comment respecter leurs propres droits, ainsi que les droits des autres. Une conférence sur la situation de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme en Europe, qui se tiendra à Strasbourg en juin 2017, réunira des représentants du secteur gouvernemental, des institutions d'enseignement et des organisations non-gouvernementales et recherchera les moyens d'améliorer la mise en œuvre de la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique.

Aucune éducation de qualité n'est possible sans l'apprentissage des langues. Dans ce contexte, la présidence tchèque mènera une coopération active avec le Centre européen des langues vivantes du Conseil de l'Europe.

Enfin, dans le cadre de la coopération avec d'autres organisations internationales, des activités conjointes sont prévues avec la présidence autrichienne de l'OSCE.

En réponse à **M. Kox** à propos du soutien du Comité des Ministres à l'organisation du 4<sup>ème</sup> Sommet des Chefs d'État et de gouvernement qui fera l'objet de la proposition du rapport de la commission des affaires politiques et de la démocratie, **le Ministre** rappelle que le sommet a été annoncé par M. Hollande pour 2019. Un ordre du jour attrayant sur le plan politique est important. Le Comité des Ministres va examiner attentivement le rapport et envisagera les suites à donner.

**M. Corlăţean** se félicite des priorités de la présidence, en particulier celles qui contribuent à la lutte contre la xénophobie et l'extrémisme. L'Alliance internationale pour la mémoire de la Shoah a récemment adopté une définition de l'antisémitisme. En 2009, les institutions de l'Union européenne ont adopté la déclaration de Prague sur le Partenariat oriental. Quelle pourrait être la contribution de la présidence tchèque au maintien de la vocation européenne des pays visés par le Partenariat oriental ? **Le Ministre** rappelle que la présidence co-organisera une table ronde sur la radicalisation. La montée de l'extrémisme et de l'intolérance était visible bien avant la crise de la migration. Ces mouvements représentent un danger sécuritaire et, en

tant que tel, doivent être combattus par le Comité des Ministres qui dispose pour cela d'un large éventail d'outils. Le Comité des Ministres peut se féliciter d'une bonne coopération avec l'Union européenne au niveau politique. La coopération entre les deux organisations se poursuit également au niveau des projets avec la Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Turquie. Le Partenariat oriental doit également être l'objet de l'effort commun des deux organisations.

**M. Nicoletti** rejoint l'observation du Ministre sur la nécessité de prévoir un ordre du jour pertinent sur le plan politique pour assurer la réussite du 4<sup>ème</sup> sommet des Chefs d'État et de gouvernement. Etant donné que la démocratie dépend des conditions sociales, un sujet relatif à l'appauvrissement et l'esclavage moderne pourrait-il être un sujet de l'ordre du jour? Selon **le Ministre** beaucoup de problèmes actuels ont leur source dans l'inégalité croissante. Il est évident qu'il faut se pencher sur les questions sociales, y compris au sein de l'Union européenne. Toutefois, sans des procédures communes, les efforts pour résoudre les problèmes sociaux peuvent polariser plus qu'unir. La prospérité n'est pas possible si les enjeux sociaux ne sont pas traités de façon appropriée.

#### 4. VÉRIFICATION DE NOUVEAUX POUVOIRS

Doc. 14324

La Commission permanente **ratifie** les pouvoirs des nouveaux représentants et suppléants, tels qu'ils figurent dans le document Doc 14324.

#### 5. MODIFICATIONS DANS LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

Commissions (2017) 05

La Commission permanente **approuve** les changements intervenus dans la composition des commissions de l'Assemblée, tels qu'ils figurent dans le document Commissions (2017) 05.

#### 6. DEMANDE DE DÉBAT D'ACTUALITÉ

**Le président** informe la Commission permanente qu'aucune demande de débat d'actualité n'a été déposée.

#### 7. ORDRE DU JOUR

AS/Per (2017) OJ 02

Le projet d'ordre du jour est **adopté**.

#### 8. TROISIEME PARTIE DE SESSION DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE (26 – 30 JUIN 2017)

AS/Bur (2017) 52

Conformément à l'article 27.4 du Règlement de l'Assemblée, la Commission permanente **prend note** du projet d'ordre du jour de la troisième partie de session de 2017.

#### 9. RENVOIS, TRANSMISSIONS ET MODIFICATIONS DE RENVOIS EN COMMISSION

AS/Per (2017) 06

La Commission permanente **approuve** les renvois et les transmissions aux commissions, tels qu'ils figurent à l'annexe I.

#### 10. ÉCHANGE DE VUES AVEC M. PAOLO ALLI, PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE L'OTAN

**M. Alli** souligne que l'Assemblée parlementaire de l'OTAN et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sont les deux piliers de la diplomatie parlementaire de l'espace euro-atlantique. Auparavant ils ont déjà eu une occasion de travailler ensemble. A l'Est, la Russie continue son agression contre l'Ukraine. Elle a illégalement annexé la Crimée et soutient les groupements militaires à l'est de l'Ukraine. La Russie poursuit l'occupation de la Géorgie et intimide les pays voisins. En même temps, la Russie a un programme de réarmement et provoque délibérément les pays de l'OTAN par des actes militaires ou la désinformation. Parallèlement, la Russie cherche à déstabiliser les pratiques et institutions démocratiques d'autres pays. Lors de la dernière session de printemps qui s'est tenue en Géorgie, l'Assemblée parlementaire de l'OTAN a

réitéré son soutien à l'intégrité territoriale de la Géorgie face à l'agression russe qui continue. L'Assemblée apporte également son soutien constant à l'Ukraine. La position active de la Russie doit tous nous préoccuper. Les deux Assemblées ont un rôle à jouer pour condamner la violation par la Russie du droit international et défendre les principes sur lesquels l'ordre européen est basé. Le présent échange de vues est une occasion de retrouver une synergie d'actions.

En même temps nos pays sont confrontés à de sérieuses menaces qui viennent du Sud. Cela inclut les conflits en cours en Iraq et en Syrie, la présence du dénommé « État islamique » et d'autres groupes terroristes, l'instabilité et la faiblesse des institutions en Lybie, le désastre humanitaire ou la migration sans précédent. Quatre rapports qui portent sur les aspects sécuritaires et humanitaires des conflits en Iraq et en Syrie, les défis liés à la sécurité alimentaire et hydrique, et la menace terroriste en Europe sont en train d'être examinés par les commissions de l'Assemblée. L'Assemblée maintien des relations régulières avec une douzaine de parlements dans la région et envisage des relations de travail avec le Conseil de coopération du Golfe, la Ligue arabe et l'Union africaine.

Les développements à l'Est et au Sud dominant l'ordre du jour de l'Alliance depuis les trois dernières années. Toutefois, elle reste active dans des domaines traditionnels de coopération : l'Afghanistan et les Balkans occidentaux. Les aspects politiques et socio-économiques des Balkans occidentaux risquent de faire obstacle à l'intégration de la région à l'OTAN et l'Union européenne. Sans cette région l'intégration européenne ne serait pas complète. Là encore les deux Assemblées pourraient travailler ensemble pour encourager le progrès et la consolidation des institutions démocratiques.

La diplomatie parlementaire est un complément à la diplomatie gouvernementale. Peu importe que la diplomatie parlementaire porte sur les relations avec la Russie et le soutien de l'intégrité territoriale de l'Ukraine ou de la Géorgie, ou sur les relations avec les partenaires au Moyen-Orient ou en Afrique ou, encore, sur la coopération dans les Balkans occidentaux ; elle amplifie l'action gouvernementale en touchant le plus grand nombre des décideurs politiques. Les parlementaires ont également plus de liberté pour envisager les futures tendances sécuritaires. Par exemple, l'Assemblée de l'OTAN avait une longueur d'avance dans la discussion sur les changements climatiques, la sécurité de l'Arctique et la montée de l'Asie. La discussion prospective a également eu lieu sur la nature des défis sécuritaires : les cyberattaques, la prolifération des armes de destruction massive ou « l'internet des choses ». Par ailleurs, les parlementaires peuvent influencer sur la répartition des dépenses budgétaires. Le déclin des dépenses budgétaires ou la réparation inéquitable étaient le sujet de la discussion de la dernière réunion des Chefs d'État et de gouvernement de l'OTAN. Par ailleurs, le rôle des parlementaires est d'expliquer, surtout auprès des jeunes, les liens entre l'environnement actuel et les risques sécuritaires. Pour mieux comprendre l'action de l'OTAN, un groupe de travail relatif à l'éducation et la communication sur l'OTAN a été créé au sein de l'Assemblée.

Les assemblées interparlementaires jouent un rôle primordial dans la protection du multilatéralisme, fondement d'un système international basé sur des règles admises par tous.

Enfin, les organisations parlementaires sont investies de la protection des valeurs démocratiques. La promotion de ces valeurs est l'activité principale de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe mais également celle de l'OTAN. Certes, l'OTAN est une alliance militaire. Toutefois, son traité constitutif indique clairement que, avant tout, l'OTAN est une communauté qui partage les mêmes valeurs.

**M. Schrijver** s'interroge sur l'engagement des États-Unis au sein de l'Alliance eu égard aux dernières déclarations du Président des États-Unis. Par ailleurs, même si la position sur l'Ukraine et la Géorgie doit rester inchangée, des mesures créatrices de confiance s'imposent pour aboutir au partenariat stratégique avec la Russie. **M. Alli** reconnaît que certaines déclarations préélectorales du Président des États-Unis ont laissé croire à un désengagement des États-Unis vis-à-vis de l'Alliance. Toutefois, les actions récentes témoignent du contraire. M. Donald Trump a prévu 1,4 milliards USD supplémentaires dans le budget pour rassurer les alliés occidentaux. L'OTAN mènera également une opération de soutien contre le dénommé « État islamique ». La discussion sur les dépenses partagées et l'attribution de 2 % du PIB aux dépenses militaires n'est pas nouvelle et remonte à 2014. Le sommet des Chefs d'État et de gouvernement tenu en 2016 à Varsovie a reconnu la nécessité de la dissuasion et du dialogue avec la Russie. La Russie a une ambassade auprès de l'OTAN et le groupe de travail bilatéral fonctionne, sans, toutefois, beaucoup de progrès. M. Poutine ne comprend que le langage de la force ce qui conduit l'OTAN à renforcer l'Alliance à l'Est. Depuis, il y a un équilibre de forces. Il est peu probable qu'on observe des changements substantiels avant l'élection présidentielle en Russie.

**M. Kox** s'interroge sur les arguments à l'appui de la décision d'attribuer 2 % du PIB aux dépenses militaires.

**Mr Alli** rappelle que les réflexions de l'Assemblée sur les dépenses partagées et leur répartition ne datent pas d'hier. Il faut aller au fond des choses pour comprendre. Par exemple, certains États membres dépensent plus que 2 % du PIB mais ne participent pas aux missions conjointes. D'autres, comme la Géorgie qui n'est pas membre de l'OTAN, mettent à disposition des soldats pour participer aux missions de l'OTAN. Par ailleurs, les dépenses budgétaires qualifiées comme militaires ne sont pas toutes destinées aux dispositifs sécuritaires. Elles servent aussi à payer des salaires et les pensions de retraite. La sécurité, et non pas les chiffres bruts, est la mesure ultime des dépenses. Le Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Mme Mogherini, et le Secrétaire général de l'OTAN, M. Stoltenberg, ont convenu de 42 mesures pour mettre en synergie l'Union européenne et l'OTAN. Dépenser l'argent des contribuables européens signifierait également acheter plus de produits européens. Le partage des dépenses est plus important pour les pays européens que pour les États-Unis. La tâche des membres de l'Assemblée de l'OTAN est d'expliquer que la dépense pour la sécurité n'est pas une dépense inutile.

**Mme Wurm** s'interroge sur l'avenir de la coopération entre l'OTAN et l'Autriche, ainsi que sur le rôle des femmes dans la défense des valeurs communes. **M. Alli** rappelle que l'objectif de l'Alliance est de protéger ensemble un membre de l'Alliance attaqué. L'Autriche fait partie de l'Europe, dont les frontières vont être défendues communément. L'Assemblée de l'OTAN ne compte pas beaucoup de femmes car elles ne sont pas nombreuses à être membres des commissions de la défense dans leurs parlements respectifs. Mais l'ensemble de l'Alliance travaille pour mieux assurer la pleine participation des femmes dont le rôle est essentiel.

Pour **M. Corlățean** les valeurs communes sont essentielles. Toutefois, la communauté euro-atlantique fait face à un dilemme qui concerne la Russie. D'un côté il est nécessaire d'obtenir le respect de l'intégrité territoriale de pays comme la République de Moldova, la Géorgie et l'Ukraine. De l'autre côté, il y a un appel au dialogue positif avec la Russie. Comment concilier ces deux tendances ? **M. Alli** est d'accord que le respect du droit international est dans l'intérêt de l'ensemble des nations. Au Japon on s'intéresse beaucoup à la réaction face à la violation du droit international par la Russie. Si l'Europe n'arrête pas la Russie, la Chine pourrait également agir demain en violation du droit international. Par conséquent, la position ferme sur le comportement de la Russie, notamment en Ukraine, sert à protéger la sécurité internationale et régionale. Le conflit du Haut Karabakh est influencé par les pouvoirs étrangers qui le relancent en fonction de leurs intérêts. Le récent accord entre la Russie, la Turquie et Bachar al-Assad est contreproductif dans la lutte contre le terrorisme.

**Mme Kavaddia** se demande si certains pays n'entrent pas dans un jeu hypocrite en dénonçant le danger du terrorisme d'un côté, et en adoptant, de l'autre côté, des politiques favorables à la radicalisation. Comment maintenir un équilibre entre la lutte contre le terrorisme et le respect des droits de l'homme ? **M. Alli** reconnaît que le problème du double discours existe. Toutefois, en l'absence de liens affirmés entre un gouvernement et un groupe terroriste il est difficile d'affirmer qu'un gouvernement soutient le terrorisme. Le seul exemple concerne l'Arabie Saoudite qui a financé le dénommé État islamique. Concernant la radicalisation, l'instabilité politique dans les Balkans occidentaux profite à l'Arabie Saoudite qui soutient le composant islamique de la population. Les parlementaires ont un devoir de tirer la sonnette d'alarme quand la lutte contre le terrorisme menace les droits de l'homme.

**Le Président** remercie Mr Alli et demande au Secrétaire général d'explorer les possibilités de mise en place d'activités conjointes.

*Sir Roger Gale occupe le fauteuil présidentiel.*

Avant de passer au point suivant **M. Gale** explique qu'il présidera une partie de la réunion suite à une décision du Comité de Présidents et du Bureau de laisser le Président de l'Assemblée, qui a fait l'objet d'un vote de défiance du Bureau, présider la partie protocolaire de la réunion.

## 12. OBSERVATION D'ELECTIONS

### a. Observation des élections législatives en Arménie (2 avril 2017)

Doc. 14325

*Rapporteure de la commission ad hoc du Bureau :  
Mme Liliane Maury Pasquier (Suisse, ADLE)*

**La rapporteure** rappelle que la commission ad hoc a observé les premières élections organisées dans le cadre du nouveau système politique qui a marqué le passage d'un régime semi-présidentiel à un régime parlementaire. En conséquence de cet état de transition, le bilan de cette mission d'observation est

contrasté. Il faut d'abord souligner le progrès accompli sur les plans juridique et logistique. Notamment, la population a été bien informée de la nouvelle législation électorale, très complexe. Le nouveau Code électoral a pris en compte nombre de précédentes recommandations de la Commission de Venise. La Commission électorale centrale a agi de manière transparente, collégiale et efficace, la seule réserve étant le traitement des plaintes. L'exactitude des listes électorales a été améliorée. Concernant la liste des candidats quatre sièges ont été réservés pour les minorités, le quota de représentation des sexes a été respecté et 30 % des candidatures étaient féminines. La campagne électorale a globalement été menée sans restriction et la liberté d'expression a été largement exercée, en particulier sur internet. Le déroulement du scrutin et le dépouillement ont reçu une appréciation positive, avec quelques commentaires mentionnés dans le rapport.

Toutefois, toutes les modifications juridiques et organisationnelles n'ont pas permis de dissiper les soupçons de longue date concernant la fiabilité et l'intégrité du processus électoral. De nombreuses allégations d'achat de voix ont été signalées. La mission internationale d'observation électorale a également recueilli des signalements crédibles de pressions et de manœuvres d'intimidation à l'encontre d'électorales et d'électeurs. Ces soupçons ont contribué à dégrader le climat de la campagne et la confiance du public dans le processus électoral. En dépit du nombre considérable d'allégations soulevées, peu de plaintes ont été déposées auprès de l'administration électorale et des tribunaux, faute de confiance dans l'effectivité du traitement des plaintes. Ces élections ont marqué un premier pas vers la mise en place d'un nouveau système politique, auquel manque encore l'adhésion des citoyens.

**Mme Naghdalyan** confirme qu'en effet les élections se sont déroulées dans le cadre du changement cardinal du système politique. Elle remercie tous les partenaires internationaux qui ont observé les élections. Leurs recommandations guideront les nouvelles mesures à mettre en place. Il est important que les conclusions fussent globalement positives, y compris sur le respect des libertés fondamentales, le nouveau Code électoral, la liberté d'expression. La nouvelle législation prévoit une meilleure représentation des femmes et, pour la première fois, la représentation des minorités au parlement. Les femmes occupent 18 % des sièges dans la législature actuelle. Dans le contexte des lacunes constatées, il est nécessaire de clarifier l'expression « l'abus des ressources administratives ». Car dans nombre de pays, les titulaires d'un mandat politique participent à la campagne électorale sans abandonner leur mandat. Les allégations d'influence politique vont être examinées avec attention par les autorités.

**La rapporteure** remercie Mme Naghdalyan et se félicite de l'objectif annoncé de renforcer la confiance démocratique.

La commission permanente **prend note** du rapport.

## **b. Observation de l'élection présidentielle en Serbie (2 avril 2017)**

Doc. 14326

*Rapporteure de la commission ad hoc du Bureau :*  
*Mme Ingebjørg Godskesen (Norvège, CE)*

**La rapporteure** remercie les autorités serbes pour le soutien apporté pendant la mission. La commission ad hoc de l'Assemblée était la seule délégation parlementaire à observer l'élection. Malgré quelques lacunes de nature technique, le scrutin a été bien organisé. Toutefois, des dysfonctionnements ont été constatés au stade pré-électoral. Même si les candidats ont globalement pu mener leurs campagnes électorales sans restrictions, la position de Premier Ministre qu'occupait le candidat de la coalition au pouvoir, M. Vučić, a contribué à l'inégalité du jeu. Il est regrettable de constater qu'un nombre de recommandations de la Commission de Venise, notamment relatives au règlement des litiges électoraux, n'a pas été respectée. Beaucoup de préoccupations quant à la couverture médiatique, exprimées dans les rapports précédents, n'ont pas été résolues. La commission ad hoc a noté que la couverture médiatique de la campagne n'avait jamais été aussi déséquilibrée en faveur du candidat de la coalition au pouvoir. Concernant le financement de la campagne électorale, de nombreuses recommandations de la Commission de Venise n'ont pas été suivies, en particulier celle d'inclure dans la loi sur l'élection du Président de la République des dispositions sur le mandat autonome de l'Agence de lutte contre la corruption, de réexaminer le niveau du financement public, d'envisager l'introduction d'une limitation des dépenses totales de campagne. La commission ad hoc a demandé aux autorités serbes d'examiner des lacunes afin de renforcer la confiance des citoyens dans les élections démocratiques.

**Mme Djurović** remercie les membres de la commission ad hoc. Elle tient toutefois à exprimer sa déception relative au contenu du rapport qui contient des contradictions. Par exemple, on se réfère à un déséquilibre, en le qualifiant « sans précédent », de la couverture médiatique en faveur du candidat de la coalition au pouvoir. En même temps, le paragraphe 32 du rapport stipule que « les activités des candidats ont fait l'objet

d'une couverture relativement équitable». L'expression « sans précédent », utilisée trois fois dans le rapport, aurait été pertinente pour décrire le refus par la télévision d'État de diffuser le message publicitaire du candidat du parti progressiste serbe lors de l'élection présidentielle de 2012. Des réserves doivent également être exprimées concernant les paragraphes 15 à 17. Notamment, le paragraphe 15 qui stipule que «le Premier ministre, Aleksandre Vučić, a décidé de se présenter au poste suprême bien qu'il ait affirmé précédemment ne pas envisager de présenter sa candidature », ne correspond pas à la réalité et montre bien que la commission ad hoc a tenu compte uniquement des informations fournies par l'opposition. En revanche, l'information concernant le fait que le candidat de l'opposition M. Saša Janković a commencé sa campagne électorale alors qu'il occupait toujours le poste de Médiateur, ce qui est interdit par la loi, n'a pas été mentionné dans le rapport. Les deux corapporteurs de la commission de suivi ont été informés de cette situation qui sera reflétée dans un rapport ultérieur de la commission de suivi. M. Vučić, qui a remporté le scrutin avec 55 % des voix, a été suivi d'un candidat de l'opposition qui a obtenu 16 % des voix. Conscients du manque de soutien de la population, les dirigeants des partis d'opposition ne se sont pas portés candidats cette fois. Elle émet des réserves sur le contenu du rapport.

**La rapporteure** estime que l'expression «sans précédent» est utilisée de manière appropriée : le paragraphe 32 parle de 58,45 % de temps dévolu à M. Vučić sur les chaînes principales de la télévision et de 6,99 % et 6,75 % à deux candidats d'opposition. La commission ad hoc n'a pas rencontré l'ancien Médiateur devenu candidat, c'est pourquoi les informations le concernant ne figurent pas dans le rapport. Enfin, les corapporteurs de la commission de suivi n'ont pas été en Serbie le jour du scrutin.

La commission permanente **prend note** du rapport.

**c. Observation du référendum sur les amendements à la Constitution en Turquie (16 avril 2017)**

Doc. 14327

*Rapporteur de la commission ad hoc du Bureau :*  
*M. Cezar Florin Preda (Roumanie, PPE/DC)*

**Le rapporteur** souligne que l'ensemble des conclusions du rapport est résumé dans le communiqué de presse. Hier, le Bureau de l'Assemblée a approuvé l'amendement de M. Kox. Les autres amendements n'ont pas été soutenus par le rapporteur car ils concernaient la situation générale en Turquie postérieure au référendum.

**M. Kox** rappelle que la mission s'est déroulée dans un contexte difficile, bien reflété dans le rapport. Le referendum s'est déroulé dans une atmosphère d'inégalité entre les deux camps et en l'absence des libertés fondamentales indispensables à un processus véritablement démocratique. Des milliers de personnes ont été détenues, dont près de 3000 membres du parti CHP, y compris les dirigeants, et plusieurs membres du parti HDP. La campagne en faveur du « non » n'avait pas de couverture médiatique et a été entravée par une utilisation abusive des ressources de l'État. Plusieurs journalistes ont été arrêtés dans le cadre de l'état d'urgence. Le jour du scrutin les consignes relatives à la validité des bulletins ont été sensiblement modifiées ce qui met en doute la corrélation entre les votes et le résultat annoncé. L'amendement accepté hier par le Bureau déplore la mise en question par le Président et le ministre des Affaires étrangères de la crédibilité de la mission d'observation et rappelle que la mission s'est déroulée conformément aux lignes directrices pour l'observation des élections par l'Assemblée parlementaire. L'objectif de cet amendement était de soutenir les membres de la commission ad hoc qui ont été menacés par les mêmes autorités qui les ont invités à observer le référendum.

**Le rapporteur** informe la commission permanente que la commission de suivi a interrogé le président de la délégation turque sur l'absence de l'opposition aux réunions de la commission de suivi. Par ailleurs, il est regrettable de voir le ministre des Affaires étrangères mettre en question la crédibilité d'une mission d'observation de l'Assemblée dont il était membre. Pendant sa participation aux travaux de l'Assemblée il se félicitait toujours de l'approche constructive de ces missions.

La commission permanente **prend note** du rapport.

*Mme Djurović occupe le fauteuil présidentiel.*

### 13. REGLEMENT, IMMUNITES ET AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

#### a. Budget et priorités du Conseil de l'Europe pour l'exercice biennal 2018-2019

Doc. 14318

*Rapporteur de la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles :*  
*M. George Loucaides (Chypre, GUE)*

**Le rapporteur** rappelle que les priorités du Secrétaire général pour l'exercice biennal 2018-2019 ont été présentées le 9 mai, après l'adoption du présent rapport par la commission du Règlement. Par conséquent, le rapport a été préparé sur la base des informations fournies par la Secrétaire générale adjointe et le Directeur du budget et du programme. Nos sociétés sont confrontées à des tensions liées aux menaces d'attaques terroristes, à la persistance des hostilités dans les zones de conflits, à la crise des migrants et des réfugiés. Les inégalités économiques et sociales constatées fournissent un terrain fertile aux menaces susmentionnées. Compte tenu de son objectif et son étendue géographique le Conseil de l'Europe est l'organisation la mieux placée pour combattre ces menaces. Trois défis prioritaires ont été identifiés dans le cadre de l'exercice biennal 2017-2018 : répondre aux menaces populistes, défendre les droits des migrants et des réfugiés et lutter contre le terrorisme. Les actions du Conseil de l'Europe doivent aller de pair avec la mise en place d'un système cohérent de protection des droits de l'homme à l'échelle européenne et d'une coopération renforcée avec les États membres pour lutter contre le terrorisme. Ces objectifs ne peuvent pas être atteints sans le renforcement des droits sociaux. Le programme des activités doit également tenir compte de la Résolution 70/1 des Nations Unies « transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » dont 8 des 17 objectifs correspondent aux priorités du Conseil de l'Europe. On se félicite de la visibilité accrue de l'Organisation grâce aux ressources extrabudgétaires mises à disposition par, notamment, l'Union européenne. Toutefois, ces ressources sont utilisées pour l'assistance à un nombre limité d'États. Par conséquent, il y a une urgence à rééquilibrer l'allocation des ressources, y compris au profit des activités normatives, et de revenir à la croissance réelle zéro.

**M. Kox** rappelle que la coopération renforcée avec l'Union européenne est le résultat du 3<sup>ème</sup> sommet des Chefs d'État et de gouvernement. Même si cette coopération est positive en termes budgétaires elle comporte un danger car elle risque de priver le Conseil de l'Europe de l'autonomie d'action. Il est nécessaire d'aborder la question des relations entre les deux organisations lors du prochain sommet de Chefs d'État et de gouvernement.

**La Secrétaire générale adjointe** du Conseil de l'Europe rappelle qu'un certain nombre de pays soutiennent déjà le retour à la croissance réelle zéro. La position des grands contributeurs dont la France sera importante. Il est nécessaire que les membres de l'Assemblée parlementaire interviennent auprès des ministres respectifs pour les sensibiliser à la situation du Conseil de l'Europe. Si la politique de la croissance nominale zéro est maintenue pour le prochain exercice biennal, 76 postes et plusieurs activités seront supprimés. À propos de remarques de M. Kox, les contributions volontaires de l'année dernière se montent à 61 millions d'euros. La moitié de cette somme provient, en effet, de l'Union européenne. Même si les actions que ces contributions sont censées financer couvrent le métier de base du Conseil de l'Europe, celui-ci est obligé d'agir sur la base des contrats signés avec l'Union européenne. Par ailleurs, il est impossible de prévoir quelles conséquences auront pour cette coopération le Brexit et la diminution subséquente du budget de l'Union européenne

**Le rapporteur** revient sur l'urgence à adopter une politique de croissance réelle zéro.

**La présidente de la commission**, Mme Maury Pasquier, souligne que les questions budgétaires, peu intéressantes politiquement ont une répercussion directe sur la liberté d'action politique. Elle lance un appel aux membres d'intervenir auprès des autorités compétentes afin d'aboutir à une politique de croissance réelle zéro.

La commission permanente **adopte** le projet d'avis à l'unanimité [Avis 294 (2017)].

#### b. Dépenses de l'Assemblée parlementaire pour l'exercice biennal 2018-2019

Doc. 14319

*Rapporteur de la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles :*  
*M. George Loucaides (Chypre, GUE)*

**Le rapporteur** invite les membres à consulter les annexes au rapport qui donnent un aperçu détaillé des dépenses de l'Assemblée. L'Assemblée poursuivra sa politique de recherche de ressources financières auprès des gouvernements et des parlements pour la mise en œuvre de projets visant à promouvoir les normes européennes et internationales grâce à l'action des parlements concernant les politiques de

diaspora, les droits sociaux, l'Alliance contre la haine, et la protection de la santé publique et celle des enfants. Le rapporteur remercie les États membres et les parlements qui ont apporté des contributions. L'Assemblée poursuivra ses efforts de modernisation, avec, notamment, des évolutions techniques de son site web, qui est également financé par des contributions volontaires. La réalisation importante des travaux de l'hémicycle est programmée des mois de février 2018 à mars 2019 pendant lesquels les séances de l'Assemblée se dérouleront à l'hémicycle du Parlement européen. L'Assemblée devra trouver dans son enveloppe actuelle les fonds nécessaires pour couvrir les ajustements salariaux de son personnel à hauteur de 261 000 euros. Les ajustements dus à l'inflation érodent progressivement les ressources de l'Organisation. La seule solution pour y remédier est de revenir à une croissance zéro en termes réels.

**M. Destexhe** se demande si l'appel à augmenter les ressources budgétaires accordées aux groupes politiques, qu'il considère insuffisantes en comparaison avec les budgets des groupes dans les parlements nationaux, a été pris en compte dans le cadre du présent rapport.

**M. Kox** rappelle qu'il n'y avait pas l'unanimité pour augmenter les budgets des groupes.

**Le Secrétaire général** rappelle qu'actuellement les groupes politiques possèdent un reliquat non utilisé de 900 000 euros. Par ailleurs, étant donné que les salaires du personnel des groupes politiques suivent l'ajustement salarial du personnel du Conseil de l'Europe, les dotations aux groupes politiques sont augmentées régulièrement pour que l'ajustement salarial du personnel des groupes n'érode pas les budgets de fonctionnement. Enfin, si une ligne budgétaire est augmentée cela se traduira par la réduction d'autres lignes budgétaires : l'interprétation, la traduction, la tenue des sessions plénières, etc.

**Le rapporteur** est entièrement du même avis.

La commission permanente **adopte** le projet de résolution à l'unanimité [Résolution 2165 (2017)].

#### 14. QUESTIONS POLITIQUES ET DEMOCRATIE

##### La transition politique en Tunisie

Doc. 14323

*Rapporteur de la commission des questions politiques et de la démocratie :*  
*M. George Loucaides (Chypre, GUE)*

**Le rapporteur** se félicite du progrès vers la démocratie que le pays a accompli. Toutefois, le succès de la transition démocratique reste fragile. Il est important de constater que la nécessité de réformes conformes aux standards internationaux est fortement ancrée dans la mentalité des décideurs politiques. Cela concerne la lutte contre la discrimination contre les femmes, la lutte contre le racisme, la protection des « donneurs d'alerte ». La Tunisie sera le premier pays non-membre qui signera la Convention de Lanzarote. Par ailleurs, la société civile est bien organisée et susceptible d'aboutir à la réalisation de projets. En même temps, la Tunisie est confrontée à un double défi, économique et sécuritaire. Récemment, des confrontations entre des manifestants et la police ont eu lieu. Par ailleurs, il y a une crainte que les anciennes pratiques soient de retour et risquent d'anéantir les droits et libertés durement acquis par la révolution. La démission récente de trois membres de l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections, dont le Président et le Vice-président est un signe alarmant. Pour conclure, les Tunisiens savent qu'ils jouissent d'un statut géopolitique spécial et souhaitent que ce statut soit reconnu. Pour y répondre, il est nécessaire d'aller au-delà des mesures conventionnelles.

Les deux amendements au projet de résolution et un amendement au projet de recommandation présentés par Mme Brasseur visant à tenir compte des faits les plus récents, sont adoptés **à l'unanimité**.

La commission permanente **adopte** le projet de résolution et le projet de recommandation à l'unanimité [Résolution 2166 (2017) et Recommandation 2103 (2017)].

## 15. QUESTIONS JURIDIQUES ET DROITS DE L'HOMME

### **Projet de Protocole portant amendement au Protocole additionnel à la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées (STE n° 167)**

Doc. 14281

Doc. 14154

*Rapporteur de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme :*  
*M. Philippe Mahoux (Belgique, SOC)*

En l'absence du rapporteur, le rapport est présenté par **M. Rouquet**. En septembre 2016, le Comité des Ministres a invité l'Assemblée à présenter un avis sur le projet de protocole portant amendement au Protocole additionnel à la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées (STE n° 112). La commission s'est déjà penchée sur les questions relatives à l'application de cette Convention en 2001 et en 2014. Il faut rappeler que le but principal de la Convention est de favoriser la réinsertion sociale des personnes condamnées en facilitant le transfèrement des détenus étrangers vers leur pays d'origine. La Convention a été signée par 46 États membres du Conseil de l'Europe et par 19 États tiers. A part quelques ajouts de nature purement procédurale, le projet vise principalement à régler deux cas différents : à autoriser le transfèrement d'une personne ayant fait l'objet d'une condamnation définitive qui est retournée librement dans le pays de sa nationalité et à supprimer le lien de causalité entre l'arrêt d'expulsion et la condamnation. Le deuxième cas est susceptible, en théorie, de soulever des problèmes du point de vue de la protection des droits fondamentaux, notamment le problème de la « double peine » et celui du respect de la vie privée et familiale. Néanmoins, la modification proposée au Protocole additionnel vise surtout des situations où la personne condamnée devra quitter le territoire de l'État de condamnation après avoir purgé sa peine, car elle n'est pas autorisée à séjourner sur le territoire de l'État de condamnation. Par ailleurs, le Protocole additionnel contient aussi quelques garde-fous contre des transfèremens non fondés. Pour conclure, les modifications n'apportent que quelques nouveaux éléments visant à améliorer l'application de la Convention. L'Assemblée est invitée à y souscrire.

**M. Arieu** souhaite attirer l'attention de la commission sur les cas des personnes condamnées qui étaient placées en prison en Crimée au moment où le territoire était sous le contrôle de l'Ukraine. Suite à l'annexion illégale de la Crimée par la Russie, ces personnes ont été transférées de force en Russie. La même situation peut être observée à l'est de l'Ukraine.

**M. Rouquet** remercie M. Arieu pour ses observations. La commission pourrait, si elle le souhaite, avoir une discussion sur le sujet mais en dehors cadre des modifications proposées au Protocole additionnel.

La commission permanente **adopte** le projet d'avis à l'unanimité [Avis 295 (2017)].

## 16. QUESTIONS SOCIALES, SANTE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

### **a. Les droits en matière d'emploi des travailleurs domestiques en Europe, spécialement ceux des femmes**

Doc. 14322

*Rapporteur de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable :*  
*M. Viorel Riceard Badea (Roumanie, PPE/DC)*

**Le rapporteur** rappelle que les besoins pour le travail domestique ont fortement augmenté depuis les dernières années, surtout en Europe occidentale, dans le contexte du vieillissement de la population et la vie professionnelle active des jeunes couples. Par ailleurs, la situation économique précaire dans le pays d'origine des travailleurs domestiques les pousse à l'immigration. L'activité des travailleurs domestiques, dont la majorité sont des femmes, se déroule dans l'intimité : ils sont souvent invisibles, sous-payés ou non-déclarés, leur statut est souvent précaire. Les femmes peuvent être également des victimes de mauvais traitements et de la discrimination. Il est donc important de reconnaître le travail domestique comme « un vrai travail » afin de pouvoir étendre le champ d'application et la protection sociale et du droit du travail aux travailleurs domestiques. Pour cela, les États sont invités à ratifier la Convention de l'Organisation internationale du travail sur les travailleurs et travailleuses domestiques (n° 189) et appliquer la Recommandation n° 201 sur les travailleurs et travailleuses domestiques, adoptés par l'OIT en 2011. Il est également possible de fournir plus de garanties sociales en étendant la portée de la Charte sociale européenne (révisée) (STE n° 163) afin de garantir, entre autres, des horaires de travail normaux, des périodes de repos journaliers et hebdomadaires, le droit à la sécurité sociale etc. Il est nécessaire de mettre en place un véritable contrat de travail pour permettre aux travailleurs domestiques de connaître leurs droits et les mécanismes de recours pour les faire respecter. Des équipes d'inspections multilingues, formées aux spécificités du travail domestique, doivent être mises en place, ainsi que les mécanismes de recours peu

onéreux et facilement accessibles. Les États sont invités à donner suite aux propositions de la résolution de conférer plus de dignité au statut de travailleur domestique.

**M. O'Reilly** se félicite d'un rapport opportun et important. Il y a un phénomène d'abus du statut au pair. Les jeunes gens viennent pour apprendre la langue du pays et sont souvent réduits en esclaves domestiques. Souvent il s'agit de jeunes filles qui ne sont pas en mesure de défendre leurs droits. Ce sujet mérite une discussion approfondie.

**Mme Wurm** s'accorde avec le rapporteur quant au fait que ce sont majoritairement des femmes qui se trouvent dans une situation d'abus. Elles sont souvent poussées à quitter leur pays d'origine en y laissant leurs enfants et leurs parents âgés. Du fait de leur absence les allocations sociales peuvent être réduites ce qui les fragilise davantage. Les propositions que formule la résolution sur les guichets uniques, le salaire minimal et la protection sociale sont excellentes. Les sujets comme la situation des jeunes gens au pair ou les personnes en charge des personnes âgées méritent une discussion au sein de la commission.

**M. Corlățean** se félicite du rapport qui reflète parfaitement les problématiques du travail domestique. Le rapporteur est un sénateur élu par la diaspora et a pu, au cours de ses mandats, s'en rendre compte personnellement. Tous les pays de l'Europe centrale et orientale qui sont membres de l'Union européenne connaissent ce phénomène, les coûts et les risques y relatifs. Le rapport propose des démarches concrètes pour donner un statut digne aux employés domestiques. Or, aujourd'hui nombre d'entre eux sont des victimes d'un esclavage moderne. L'appel contenu dans le paragraphe 3 du projet de résolution à étendre la portée de la Charte sociale européenne (révisée) afin d'accorder plus de protection sociale aux travailleurs domestiques, doit également être adressé au Comité des Ministres par la voie d'une recommandation.

**Le rapporteur** remercie tous les membres de la commission qui ont partagé leurs observations. La problématique concerne en effet les jeunes gens au pair mais également les mineurs qui subissent l'esclavage moderne. On confisque parfois les pièces d'identité d'employés domestiques pour les déposséder de leurs droits. Il y a de nouvelles thématiques qui pourraient faire l'objet d'un nouveau rapport qui, par la même occasion, pourrait s'adresser au Comité des Ministres.

**La présidente de la commission**, Mme Kyriakides, soutient au nom de la commission le rapport qui donne une grande visibilité à un problème difficile.

La commission permanente **adopte** le projet d'avis à l'unanimité [Résolution 2167 (2017)].

#### **b. Les droits humains des personnes âgées et leur prise en charge intégrale**

Doc. 14322

*Rapporteur de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable :  
Lord George Foulkes (Royaume-Uni, SOC)*

**Le rapporteur** souligne que la préparation du rapport a été guidée par l'esprit de compassion mais avant tout par la nécessité de renforcer la protection des droits des personnes âgées. Le rapport détaille le cadre juridique déjà en place dans les diverses organisations internationales comme le Conseil de l'Europe, l'Organisation mondiale de santé et les Nations-Unies, et propose des mesures supplémentaires. Les personnes âgées constituent un groupe vulnérable qui souffre de la discrimination, de la maltraitance, de l'isolement et de l'exclusion sociale. Le projet de résolution propose une série de mesures pour leur permettre de vivre dignement, comme l'instauration d'un revenu minimum et la mise en place d'un logement adapté. Il est nécessaire d'assurer la formation adéquate des professionnels de santé en gériatrie. Par ailleurs, le rapport propose la mise en place d'une chartre juridiquement contraignante consacrée aux droits des personnes âgées, dotée d'un mécanisme de suivi. Les deux pays visités au cours de l'élaboration du rapport – le Danemark et la Roumanie – proposent des exemples concrets de l'intégration intergénérationnelle des personnes âgées. Il est nécessaire de promouvoir l'image positive de contributions que des personnes âgées peuvent apporter à la société

**M. O'Reilly** soutient pleinement le rapport et la proposition d'élaborer une chartre et son mécanisme de suivi. Il est nécessaire de mettre en place une inspection dans des établissements spécialisée car les personnes âgées ne sont pas toujours en mesure de parler de leur maltraitance. Par ailleurs, beaucoup d'entre elles souhaitent continuer à vivre à leur domicile ce qui pourrait réduire les coûts de la prise en charge par l'État. Enfin, il est nécessaire de lutter contre les stéréotypes qui sont une base de discrimination implicite.

**Le rapporteur** souligne qu'il est membre de « Age Scotland », une association de prise en charge et de défense des personnes âgées. Beaucoup d'entre elles, en effet, souhaitent demeurer à leur domicile plutôt que d'aller dans une institution spécialisée. Cela nécessite la meilleure organisation des services de prise en charge à domicile. Il existe une perception négative des personnes âgées sur laquelle il faut agir.

**La présidente de la commission**, Mme Kyriakides, se félicite du rapport qui aborde la question des personnes âgées de point de vue des droits humains et de la dignité.

La commission permanente **adopte** le projet de résolution et le projet de recommandation à l'unanimité [Résolution 2168 (2017) et Recommandation 2104 (2017)].

## 17. QUESTIONS DIVERSES

Aucune.

## 18. PROCHAINE RÉUNION

La Commission permanente **décide** de tenir sa prochaine réunion à Copenhague le 24 novembre 2017.

La séance **est levée** à 16h30.

## ANNEXE I

Décisions sur les documents déposés pour renvois aux commissions

### A. RENVOIS EN COMMISSION

1. **Lutter contre les innombrables atteintes aux droits et libertés démocratiques en Israël, et en particulier contre la «loi relative à la transparence» ou «loi relative aux ONG»**  
**Proposition de résolution déposée par Mme Groth et d'autres membres de l'Assemblée**  
[Doc. 14094](#)

Classement sans suite

2. **Elections illégales dans la République autonome occupée de Crimée et dans la ville de Sébastopol**  
**Proposition de résolution déposée par M. Goncharenko et d'autres membres de l'Assemblée**  
[Doc. 14188](#)

Classement sans suite

3. **Protéger et soutenir les victimes du terrorisme**  
**Proposition de résolution déposée par la commission des questions politiques et de la démocratie**  
[Doc. 14271](#)

Renvoi à la commission des questions politiques et de la démocratie *pour rapport*

4. **Coopération avec les mécanismes de protection des droits de l'homme des Nations Unies – un défi pour le Conseil de l'Europe et ses Etats membres**  
**Proposition de résolution déposée par M. Schwabe et d'autres membres de l'Assemblée**  
[Doc. 14275](#)

Renvoi à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour rapport*

5. **La situation humanitaire des réfugiés dans les pays voisins de la Syrie**  
**Proposition de résolution déposée par M. Di Stefano et d'autres membres de l'Assemblée**  
[Doc. 14276](#)

Transmission à la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées *pour information*

6. **Lutter contre l'impunité par la prise de sanctions ciblées dans l'affaire Sergueï Magnitski et les situations analogues**  
**Proposition de résolution déposée par Lord Anderson et d'autres membres de l'Assemblée**  
[Doc. 14295](#)

Transmission à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour information*

7. **Une solution à deux Etats en Israël et en Palestine**  
**Proposition de résolution déposée par M. Kox et d'autres membres de l'Assemblée**  
[Doc. 14296](#)

Renvoi à la commission des questions politiques et de la démocratie *pour rapport*

8. **Instaurer des règles garantissant des référendums équitables dans les Etats membres du Conseil de l'Europe**  
**Proposition de résolution déposée par Lord Foulkes et d'autres membres de l'Assemblée**  
[Doc. 14299](#)

Renvoi à la commission des questions politiques et de la démocratie *pour rapport*

**9. La situation des droits de l'homme dans les régions occupées de Géorgie**  
**Proposition de résolution déposée par Mme Chugoshvili et d'autres membres de l'Assemblée**  
**Doc. 14301**

Consultation de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *sur les éventuelles suites à donner*

**10. Révision des règles relatives à l'observation des élections par l'Assemblée parlementaire**  
**Proposition de résolution déposée par M. Hardt et d'autres membres de l'Assemblée**  
**Doc. 14302**

Classement sans suite

**11. La situation au Kosovo\***  
**Décision du Bureau**

Renvoi à la commission des questions politiques et de la démocratie *pour rapport*

\*Toute référence au Kosovo dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

## ANNEXE II

## Liste des participants

**President of the Parliamentary Assembly / Président de l'Assemblée parlementaire**

Mr Pedro AGRAMUNT Spain

**Chairpersons of Political Groups / Président(e)s des groupes politiques**Mr Axel FISCHER Group of the European People's Party (EPP/CD) /  
Groupe du Parti populaire européen (PPE/DC)Mr Michele NICOLETTI Socialist Group (SOC) /  
Groupe socialiste (SOC)Ms Ingebjørg GODSKESEN<sup>2</sup> European Conservatives Group (EC) /  
Groupe des conservateurs européens (CE)Mr Tiny KOX Group of the Unified European Left (UEL) /  
Groupe pour la gauche unitaire européenne (GUE)**Vice-Presidents of the Assembly / Vice-président(e)s de l'Assemblée**

Sir Roger GALE United Kingdom

M. René ROUQUET France

Ms Ingjerd SCHOU Norway

Ms Hermine NAGHDALYAN Armenia

Mr Zsolt NÉMETH Hungary

Ms Adele GAMBARO Italy

Mr Axel E. FISCHER Germany

Mr George LOUCAIDES Cyprus

Mme Ana Catarina MENDES Portugal

Ms Aleksandra DJUROVIĆ Serbia

Mr Georgii LOGVYNSKYI Ukraine

Mr Róbert MADEJ Slovak Republic

Mr Titus CORLĂȚEAN Romania

**Chairpersons of National Delegations / Président(e)s de délégations nationales**

Ms Valentina LESKAJ Albania

Ms Hermine NAGHDALYAN Armenia

Ms Gisela WURM Austria

Mr Samad SEYIDOV Azerbaijan

Mr Hendrik DAEMS Belgium

Ms Stella KYRIAKIDES Cyprus

Ms Dana VÁHALOVÁ Czech Republic

Ms Maria GUZENINA Finland

M. René ROUQUET France

Mr Axel FISCHER Germany

Ms Ioanetta KAVVADIA Greece

Mr Zsolt NÉMETH Hungary

Mr Joseph O'REILLY Ireland

Mr Michele NICOLETTI Italy

Mr Algirdas BUTKEVIČIUS Lithuania

Ms Anne BRASSEUR Luxembourg

Mr Nico SCHRIJVER Netherlands

Ms Ingjerd SCHOU Norway

---

<sup>2</sup> Vice-Chairperson

Mr Włodzimierz BERNACKI	Poland
Mme Ana Catarina MENDES	Portugal
Mr Titus CORLĂȚEAN	Romania
Ms Aleksandra DJUROVIĆ	Serbia
Mr Róbert MADEJ	Slovak Republic
Mr Andrej ŠIRCELJ	Slovenia
Mr Jonas GUNNARSSON	Sweden
Mr Volodymyr ARIEV	Ukraine
Sir Roger GALE	United Kingdom

**Chairperson of the Committee on Political Affairs and Democracy /  
Président de la Commission des questions politiques de la démocratie**

Mr Hendrik DAEMS Belgium  
(in the absence of the Chairperson /  
*en l'absence du Président*)

**Chairperson of the Committee on Legal Affairs and Human Rights /  
Président de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme**

M. Alain DESTEXHE Belgique

**Chairperson of the Committee Social Affairs, Health and Sustainable Development /  
Présidente de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable**

Ms Stella KYRIAKIDES Cyprus

**Chairperson of the Committee on Migration, Refugees and Displaced Persons /  
Présidente de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées**

Ms Sahiba GAFAROVA Azerbaijan

**Chairperson of the Committee on Culture, Science, Education and Media /  
Président de la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias**

Mr Volodymyr ARIEV Ukraine

**Chairperson of the Committee on Equality and Non-Discrimination /  
Présidente de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination**

Ms Elena CENTEMERO Italy

**Chairperson of Committee on the Honouring of Obligations and Commitments by Member States of  
the Council of Europe (Monitoring Committee) / Président de la Commission pour le respect des  
obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi)**

M. Cezar Florin PREDA Roumanie

**Chairperson of the Committee on Rules of Procedure, Immunities and Institutional Affairs /  
Présidente de la Commission du règlement, des immunités et des affaires institutionnelles**

Mme Liliane MAURY PASQUIER Suisse

**Chairperson of the Committee on the Election of Judges to the European Court of Human Rights /  
Président de la Commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme**

Mr Boriss CILEVIČS Latvia

**Rapporteurs (not members of the Standing Committee) /  
Rapporteurs (non-membres de la Commission permanente)**

Mr Viorel Riceard BADEA	Romania
Lord George FOULKES	United Kingdom

**Members of the Parliamentary Assembly / Membres de l'Assemblée parlementaire**

M. Namik DOKLE Albanie

**Invited personalities / Personnalités invitées**

Mr Milan ŠTĚCH	President of the Czech Senate / Président du Sénat tchèque
Mr Jan HAMÁČEK	President of the Czech Chamber of Deputies / Président de la Chambre des Députés tchèque
Mr Lubomír ZAORÁLEK	Minister for Minister for Foreign Affairs of the Czech Republic, Chairperson of the Committee of Ministers of the Council of Europe / Ministre des Affaires étrangères de la République tchèque, Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe
Mr Paolo ALLI	President of the NATO Parliamentary Assembly / Président de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN
Mr David HOBBS	Secretary General of the NATO Parliamentary Assembly / Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN

**Delegation Secretaries / Secrétaires de délégations**

Mr Victor BIYAGOV	Armenia
Mr Babek AGHAYEV	Azerbaijan
Ms Sonja LANGENHAECK	Belgium
Mr Panicos POURGOURIDES	Cyprus
Ms Veronika KRUPOVÁ	Czech Republic
Mr Radek MERKL	Czech Republic
Ms Liisi VAHTRAMÄE	Estonia
Ms Maria FAGERHOLM	Finland
M. Xavier PINON	France
M. Laurent SAUNIER	France
Mr Michael HILGER	Germany
Ms Voula SYRIGOS	Greece
Ms Judit GOTTSCHALL	Hungary
Ms Valeria GALARDINI	Iceland
Mr Martins OLEKŠS	Latvia
Ms Laura ŠUMSKIENĖ	Lithuania
Mr Bas NIEUWENHUIZEN	Netherlands
Ms Dorthe BAKKE	Norway
Ms Anna TRĘBACZKIEWICZ	Poland
Mr Vladimir FILIPOVIĆ	Serbia
Ms Lucia NOVOSADOVÁ	Slovak Republic
Ms Alja ŠKIBIN	Slovenia
Ms Karin McDONALD	Sweden
Mr Daniel ZEHNDER	Switzerland
Mr Nicholas WRIGHT	United Kingdom

**Secretaries of Political Groups / Secrétaires des Groupes politiques**

Ms Denise O'HARA	EPP/CD / PPE/DC
Mme Francesca ARBOGAST	SOC
Ms Maria BIGDAY	ALDE / ADLE
Ms Anna KOLOTOVA	UEL / GUE

**Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée Parlementaire**

Mr Wojciech SAWICKI	Secretary General / Secrétaire Général
Mr Mário MARTINS	Director General / Directeur Général
Mr Horst SCHADE	Director of General Services / Directeur des services généraux
Mr Mark NEVILLE	Head of the Private Office / Chef du Cabinet

Mr Alfred SIXTO	Head of the Table Office / Chef du Service de la Séance
Mme Kateryna GAYEVSKA	Secretary of the Standing Committee / Secrétaire de la Commission permanente
Mme Nathalie BARGELLINI	Press Officer / Attachée de presse
Ms Sally-Ann HONEYMAN	Administrative Assistant, Table Office / Assistante administrative du Service de la séance
Mme Annick SCHNEIDER	Assistant to the Secretary General / Assistante du Secrétaire Général
Mme Naouelle TEFIFEHA	Assistant of the Bureau / Assistante du Bureau
Mr Martin McMILLAN	Assistant of the Standing Committee / Assistant de la Commission permanente
<b>Council of Europe / Conseil de l'Europe</b>	
Ms Gabriella BATTAINI-DRAGONI	Deputy Secretary General / Secrétaire Générale Adjointe
Mr Bjorn BERGE	Secretary of the Committee of Ministers / Secrétaire du Comité des Ministres
Mr Markus ADELSBACH	Advisor to the Deputy Secretary General / Conseiller de la Secrétaire Générale Adjointe
Ms Biljana PRLJA	Advisor, Directorate of Political Affairs / Conseillère de la Direction des affaires politiques
<b>Other participants / Autres participants</b>	
Mr Emil RUFFER	Permanent Representative of the Czech Republic to the Council of Europe / Représentant permanente de la République tchèque auprès du Conseil de l'Europe
Mr Jorge MESTRE	Senior Political Advisor to the President of the Assembly / Conseiller politique principal du Président de l'Assemblée
Lady Elizabeth Anna FOULKES	United Kingdom / Royaume-Uni